**Formulaire de déclaration de conflit d’intérêts**

Il y a conflit d’intérêts lorsque les intérêts financiers d’un conférencier, d’un auteur ou d’un organisateur risquent d’empêcher la présentation impartiale et scientifique d’un sujet. La raison pour laquelle on demande la déclaration d’un éventuel conflit d’intérêts n’est pas de censurer ou d’exclure des orateurs, mais d’informer le public afin qu’il puisse décider par lui-même si une présentation est tendancieuse ou non. Les informations contenues dans cette déclaration seront communiquées aux participants de la manière suivante : « Docteur Jones bénéficie d’un soutien à la recherche de la part des instruments XYZ » mais ne sera pas utilisée pour exclure des conférenciers d’un programme.

Tous les intervenants doivent remplir la partie 1. Ne remplissez la partie II que si un soutien commercial est indiqué pour le programme (dans la partie II A).

**Partie I : Politique de la SCCC en matière de conflits d’intérêts**

Tous les intervenants dans les programmes de formation continue accrédités doivent déclarer tout conflit d’intérêts éventuel concernant le sujet présenté. Un conflit d’intérêts est défini comme tout intérêt financier du conférencier dans les produits ou services d’une entreprise dont il est question dans la présentation. Par exemple, si le conférencier (1) détient des actions de l’entreprise, (2) reçoit un salaire ou des honoraires de consultant de l’entreprise, (3) bénéficie d’une subvention de l’entreprise, et/ou (4) a reçu une aide de l’entreprise pour ses frais de déplacement, ses honoraires, etc. Lorsque le conférencier a un intérêt financier dans une entreprise mais ne discute pas d’un produit ou d’un service de cette entreprise, il ne doit pas être signalé de conflit d’intérêts.

J’ai lu la déclaration ci-dessus et (veuillez cocher la case appropriée et signer ci-dessous) :

Je déclare que ni moi ni aucun membre de ma famille proche n’avons d’intérêt financier dans une entreprise telle que définie dans les politiques de la SCCC en matière de conflits d’intérêts.

J’ai (ou un membre de ma famille proche a) un intérêt financier dans une entreprise telle que définie dans les politiques de la CSCC en matière de conflits d’intérêts (précisez ci-dessous).

Nom (en caractères d’imprimerie)

Signature

Date

Intérêts financiers/Déclaration

Subvention/Soutien à la recherche

Société(s)

Salaire/Honoraires de consultant

Actions/Obligations

Honoraires/Dépenses

**Partie II : Politique du CCSC en matière de conflits d’intérêts (pour les programmes bénéficiant d’un soutien commercial)**

 A. Si un programme de formation continue bénéficie d’un soutien commercial, les enseignants et les planificateurs du programme doivent déclarer tout intérêt financier dans l’entreprise qui fournit le soutien, qu’ils discutent ou non des produits ou services de l’entreprise.

Le programme \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ bénéficie du soutien de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Ni moi ni aucun membre de ma famille proche n’avons d’intérêt financier dans ces sociétés.

J’ai (ou un membre de ma famille proche a) un intérêt financier dans l’une des sociétés énumérées ci-dessus. (Précisez ci-dessous).

Intérêts financiers/Déclaration

Subvention/Soutien à la recherche

Société(s)

Salaire/Honoraires de consultant

Actions/Obligations

Honoraires/Dépenses

En cas de non-déclaration ou de fausse déclaration, le comité de planification est tenu de désigner un conférencier de substitution.